

## Informations diverses

TOUTES LES COMMUNICATIONS SE FERONT VIA « ECOLE DIRECTE »  
Soyez donc vigilants et rendez-vous régulièrement sur l'application

**En maternelle :** Prévoir dans le cartable le jour de la rentrée :

- ✓ Pour les enfants de petite et moyenne section 1 petite couverture, 1 coussin, 1 paire de chaussons, si besoin **un doudou qui restera à l'école**
- ✓ Pour les enfants de grande section 1 petite couverture, 1 coussin, 1 paire de chaussons, pas de doudou
- ✓ Pour tous : 2 boîtes de mouchoirs, 1 boîte de lingettes, 1 serviette de cantine (si ½ pensionnaire) à laquelle vous aurez cousu un élastique pour passer la tête.
- ✓ Pour les frais de bricolage et travaux manuels nous vous demandons une participation de 5 € par enfant qui sera à remettre à la rentrée
- ✓ **Pensez à noter le nom de votre enfant sur ses vêtements et sa serviette de cantine**

**En primaire :**

- ✓ Du CP au CM2, pour les frais de bricolage et travaux manuels (5€), de photocopies et d'ateliers (3€) nous vous demandons donc une participation de 8 € par enfant.

**Pour tous :**

- ✓ **Sécurité : ne pas monter en voiture rue du Château et rue des Jésuites**
- ✓ Absences : Chaque absence doit être **signalée le jour même** par téléphone et **justifiée en avance ou au retour de l'enfant sur la feuille réservée à cet effet dans le cahier de liaison** (cahier vert)
- ✓ **Médicaments** : Aucun médicament ne sera administré sans une convention entre l'école et le médecin scolaire
- ✓ **Goûters** : Les goûters ne sont autorisés que sur les temps de garderie
- ✓ **Goûters d'anniversaire** : 1 gâteau industriel emballé en part individuelle par enfant, pas de boisson. Vous pourrez, si vous le souhaitez, ajouter un paquet de bonbons.
- ✓ **Contacts** : les rencontres avec les enseignants se font sur rendez-vous. Vous pouvez aussi joindre le directeur le lundi toute la journée, le jeudi matin et le vendredi après-midi ou rencontrer sur rendez-vous.

## Calendrier de l'année scolaire

- ✓ **Rentrée des élèves** : lundi 2 septembre (rentrée échelonnée 2 et 3 septembre pour les PS)
- ✓ **Vacances de la Toussaint** : du vendredi soir 18 octobre au lundi matin 04 novembre
- ✓ **Vacances de Noël** : du vendredi soir 20 décembre au lundi matin 06 janvier
- ✓ **Vacances d'hiver** : du vendredi soir 21 février au lundi matin 10 mars
- ✓ **Portes ouvertes** : samedi 22 mars 10h - 13h
- ✓ **Vacances de printemps** : du vendredi soir 18 avril au lundi matin 05 mai
- ✓ **Pont de l'ascension** : du mardi soir 27 mai au lundi matin 2 juin mai
- ✓ **Spectacle des enfants** : vendredi 13 samedi 14 juin
- ✓ **Vacances d'été** : à partir du **mardi soir 1er juillet** (récupération spectacle et portes ouvertes)

# ECOLE CHAVAGNES ST-JOSEPH

## ANNEE 2024-2025

La rentrée, c'est

de la MS au CM2 le lundi 2 septembre à 9h

Pour les PS : rentrée le 2 septembre uniquement pour les noms de famille de A à H

rentrée le 3 septembre uniquement pour les noms de famille de I à Z

**ATTENTION : il n'y a pas de garderie le matin de la rentrée**



Ecole privée Chavagnes Saint-Joseph – 1 rue du château – 86200 LOUDUN

**Les listes de fournitures des classes sont mises en ligne sur le site de l'école**

☎ 05 49 98 16 70 – ✉ [ce.0860936a@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0860936a@ac-poitiers.fr)

Site web: <http://ecole-chavagnes-saint-joseph.e-monsite.com/>

☞ Les horaires	Matin	Après-midi
<b>Lundi Mardi Jeudi Vendredi</b>	9h00-12h00	13h30-16h30
Du soutien sera proposé aux enfants les lundis et jeudis de 16h45 à 17h15		
<b>ATTENTION : Mêmes horaires pour maternelle et primaire</b>		

(Les grilles sont ouvertes 10 mn avant le début de la classe et ferment 15 mn après la fin de celle-ci)

Le respect de ces horaires est impératif, les enfants déposés avant l'heure d'ouverture ou récupérés après l'heure de fermeture des grilles seront considérés comme inscrits à la garderie, au tarif en vigueur

☞ La garderie	Matin	Après-midi
<b>Lundi Mardi Jeudi Vendredi</b>	7h00-08h50	16h45-18h30
<b>ATTENTION : il n'y a pas de garderie le jour de la rentrée.</b>		

### ☞ L'équipe éducative

PS	Séverine ADAM
MS/GS	Hélène GUIGNARD
CP	Sandrine BARON (LMV)/ XXX (J)
CP/CM2	Alice MINGRET
CE1/CM2	Claire LEMOINE
CE1/CE2	Éléa VERBRUGGEN
CE2/CM1	Cloé CASTRO
CM1	Virginie GRIVAULT
Poste réseau ASH	Sylvie CARTIER
Aide-maternelles	Roseline DUPONT / Fabienne ERRAFI / Magali ROGEZ / Geneviève LATINIE
Restauration	Karine LECOMTE / Marie –Agnès BRUN /
Espaces verts / maintenance	Manuel JULIEN / Lucie BONNET
BCD	Geneviève LATINIE
Garderie	Magali ROGEZ / Fabienne ERRAFI
Gestionnaire	Nadège CARPUAT
Secrétaire	Manon RIVIÈRE
Chef d'établissement	Grégory ADAM

### ☞ Les tarifs

**Contribution des familles + cotisations solidaires :** Maternelle : 42€ / mois  
Élémentaire : 48€ / mois

**Frais de première inscription :** 20€

(sur 10 mois – paiement possible au mois, au trimestre ou à l'année)

**Garderie :** 2.60 € / heure facturation au ¼ h (tout dépassement des horaires sera facturé 10 €)

**ATTENTION le paiement de la garderie se fera pour tous les utilisateurs par prélèvement automatique le 12 de chaque mois. (Fournir un RIB si l'établissement ne le possède pas déjà)**

**Cantine :** Maternelle : 4,25 € le ticket repas  
Primaire : 4.79 € le ticket repas

*Les enfants auront en classe une carte magnétique, correspondant à un « porte-monnaie » numérique que vous pourrez recharger de la somme de votre choix, et dont vous pourrez suivre les mouvements sur un site sécurisé dont nous vous donnerons les codes à la rentrée. Vous pourrez charger ce « porte-monnaie » pour la première fois le jour de la rentrée. Mme Plumé se tiendra à votre disposition dans le réfectoire. Le solde de l'année écoulée se reportera automatiquement pour l'année en cours.*

**Tout repas commandé en début de semaine et non décommandé 2 jours ouvrés auparavant, sera débité du compte cantine, même en cas d'absence (sauf maladie)**

Pour tout renseignement comptable, s'adresser à Mme Carpuat au Collège Chavagnes Saint-Joseph au **05 49 98 83 48**

### ☞ L'association des parents d'élèves (APEL) – présidente : Isabelle MULA

Un membre de l'APEL sera là pour vous recevoir, le matin de la rentrée. Il pourra recueillir vos cotisations APEL et votre adhésion à l'assurance scolaire (Mutuelle Saint-Christophe), si vous avez fait ce choix.

### ☞ L'assurance

Si vous ne prenez pas l'assurance de l'école veuillez fournir une attestation d'« **individuelle accident** » de votre assureur, dès le jour de la rentrée.

Dans tous les cas, fournir une attestation de « **responsabilité civile** »

L'association des parents d'élèves aura le plaisir d'accueillir les familles autour d'un café, dans la cour de l'école le jour de la rentrée.